

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2213

Artikel: CH-UE : pas de quoi monter sur ses grands chevaux : accord-cadre et évolution des mesures d'accompagnement demandent finesse et pragmatisme
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CH-UE: pas de quoi monter sur ses grands chevaux

Accord-cadre et évolution des mesures d'accompagnement demandent finesse et pragmatisme

Jean-Daniel Delley - 06 août 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33482>

Tout a commencé à mi-juin. Alors que la Suisse négocie avec Bruxelles un accord-cadre susceptible de stabiliser nos relations avec l'Union européenne, [Ignazio Cassis](#) se dit prêt à lâcher du lest sur les mesures d'accompagnement. Quand bien même le Conseil fédéral avait précédemment déclaré que la protection du marché du travail contre la sous-enchère (salaires et conditions de travail) constituait une ligne rouge à ne pas franchir.

Maladresse dans l'expression ou provocation délibérée, le nouvel élu tessinois ne semble maîtriser ni les règles de la diplomatie ni les usages du processus de décision helvétique: un négociateur ne crie pas sur les toits qu'il est prêt à un compromis; et tout membre d'un exécutif assure ses arrières en consultant ses collègues et les acteurs impliqués. Du coup le [président de la Confédération](#) s'est vu obligé de rappeler cette fameuse ligne rouge.

Trop tard pour calmer la fureur syndicale. Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse, brandit aussitôt la [menace du référendum](#) pour préserver la protection des salaires, un dispositif non négociable. Lorsque le Conseil fédéral confie à Johann Schneider-Ammann le soin de consulter les partenaires

sociaux et les cantons pour trouver un éventuel compromis, ce dernier devient la cible des [attaques syndicales](#) - un traître à la cause des salariés suisses à qui on ne peut faire confiance.

Il serait temps de mettre fin à cette escalade verbale et de prêter attention à l'objet de la dispute. En Suisse, l'UDC mise à part qui n'aspire qu'à la fin de la libre circulation, partis et partenaires sociaux tiennent aux mesures d'accompagnement, ou pour le moins aux objectifs qu'elles poursuivent ([DP 2210](#)).

Bruxelles critique depuis longtemps le dispositif relatif aux travailleurs détachés en provenance de l'UE, considéré comme contraire à la libre circulation: annonce des travaux 8 jours à l'avance et versement d'une caution notamment. Un régime dissuasif dénoncé en particulier par les entreprises des régions frontalières désireuses d'exercer leurs activités en Suisse: délai trop long pour des travaux de courte durée et lourdeur bureaucratique...

Or l'analyse de la procédure, détaillée par la [NZZ](#), révèle des pratiques pour le moins archaïques. Une mise à jour permettrait sans autre d'écourter ce délai sans pour autant affaiblir la protection du

marché du travail.

Les demandes d'autorisation de travail des entreprises étrangères sont adressées au Secrétariat d'Etat aux migrations (Sem). Ce dernier transmet ces demandes deux fois par jour (à midi et à 3 heures du matin) aux services cantonaux compétents qui contrôlent le respect du délai, l'exactitude du lieu et des dates de l'intervention. Ces services déterminent également le type de branches concerné par la demande, ce qui va indiquer quel organe - commission paritaire ou tripartite - effectuera le contrôle sur place.

Le détour par les services cantonaux est-il indispensable? Le Sem pourrait communiquer les demandes directement aux contrôleurs. En ville de Berne par exemple, les contrôleurs reçoivent les informations de l'Office du travail deux fois par semaine, par courrier à vélo, car l'Office - protection des données oblige - n'est pas connecté au réseau informatique cantonal. Un classement par ordre d'urgence permettrait de répondre en priorité aux demandes nécessitant une intervention rapide de l'entreprise requérante et ainsi de supprimer les pointes de demandes. Bref, une optimisation des procédures paraît possible et permettrait

de réduire le délai d'annonce sans pour autant affaiblir les contrôles.

On peine à comprendre l'obstination des dirigeants de l'USS à défendre une procédure aussi inutilement lourde. Tous les acteurs helvétiques partagent l'objectif de lutte contre la sous-enchère salariale et des conditions de

travail. Adapter les mesures d'accompagnement sans abandonner cet objectif constituerait un atout dans les négociations avec Bruxelles.

L'adoption d'un accord institutionnel représente un enjeu d'importance pour notre pays. Cet accord sécuriserait nos rapports avec l'Union et contribuerait à leur développement. En brandissant

la menace du référendum avant même de débattre et de connaître l'éventuelle solution à cet objet de dispute avec l'Union européenne, l'USS (et le parti socialiste, bien silencieux en la matière) font le jeu d'une UDC trop contente de voir se fissurer le camp de ceux qu'elle [accuse](#) de sacrifier la souveraineté helvétique sur l'autel européen.

«Un Bernois de moins, cela ne fait pas un Vaudois de plus»

Du nationalisme sportif à une vraie réflexion sur la citoyenneté

Wolf Linder - 04 août 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33470>

En guise de préambule: pour moi Xherdan Shakiri est un Suisse à part entière, malgré l'aigle à deux têtes. Il a joué pour la Suisse et non pour le Kosovo. Ce choix vaut preuve par l'acte. Point final.

Pourtant une vieille histoire me revient à l'esprit: un paysan bernois émigre dans le canton de Vaud. Vingt ans plus tard, il demande et obtient la bourgeoisie de sa commune. Comblé, il offre un verre de blanc à ses copains de bistrot. «*Que je suis heureux d'être Vaudois*», s'exclame-t-il. A quoi lui répond un grommellement: «*Un Bernois de moins, cela ne fait pas un Vaudois de plus.*»

Ainsi racontée, la répartie nous fait sourire. Mais elle trahit un sentiment difficilement avouable: l'immigré n'est jamais perçu comme un

membre à part entière de sa nouvelle patrie, une qualité reconnue au mieux à la génération suivante.

Et nous voilà en plein dans la polémique à propos des joueurs de la Coupe du monde de football: une équipe nationale où l'on trouve plus d'immigrés et de mercenaires au service de clubs étrangers que de vrais indigènes peut-elle représenter la Suisse? Pour qui bat le cœur de Shakiri lorsque ses mains symbolisent l'aigle à deux têtes? Et Mesut Özil est-il encore un véritable Allemand lorsqu'il pose aux côtés de Recep Erdogan?

A ces questions émotionnelles, les joueurs et responsables sportifs n'ont pas toujours répondu intelligemment. Mais Özil a touché juste en remarquant: «*Si je marque un*

but, je suis Allemand, sinon je suis un Turc.» Il nous tend ainsi un miroir: nous abordons la loyauté patriotique de manière opportuniste et irréfléchie. Alors qu'il serait judicieux de faire preuve de moins d'excitation et de moralisme.

Dans quelle mesure l'équipe nationale représente-t-elle la Suisse? Il est permis de se poser la question: quelle part de la Suisse contient le chocolat ou les montres *Swiss Made*? Ou encore *Swiss* ou *Credit Suisse*, totalement ou partiellement en mains étrangères? Aussi longtemps que les deux côtés y trouvent leur compte, personne n'a l'idée de s'exciter sur la question de savoir si cette part est importante ou s'il s'agit d'une simple étiquette. Özil l'a bien exprimé.